



Pâquerettes et pissenlits fleurissent désormais dans les pelouses de la ville.



Le paillage : un bon moyen pour limiter l'arrosage et le désherbage manuel.

# Fleurir la ville autrement

Des herbes folles dans les parterres, des prairies fleuries sur le bord de la route, moins de produits chimiques... Les espaces verts de la ville, ce sont près de 8 000 m<sup>2</sup> de massifs à entretenir. Avec une ambition forte : le respect de l'environnement.

Sur le terre-plein central de l'avenue de l'Europe, dans le quartier de Malo-les-Bains, quelques crocus colorés pointent vers le ciel au milieu des herbes hautes. Un peu plus loin, ce sont des jonquilles qui sortent de terre, protégées par les arbres dans les plates-bandes engazonnées. Avec l'arrivée du printemps, pâquerettes, mousses et pissenlits viennent coloniser les pelouses... On se croirait presque dans un sous-bois, loin de l'agitation de la ville.

« C'est une bonne chose pour la faune et la flore locale. Nous laissons par endroits la nature reprendre ses droits », explique Julien Marien, chargé du fleurissement à la Ville. « Laisser pousser l'herbe dans certains secteurs, c'est permettre aux insectes de se reproduire. C'est pourquoi nous attendons le dernier moment pour tondre. Notre objectif n'est pas de présenter aux habitants des parterres de fleurs complètement contrôlés, mais plutôt de faire prendre conscience aux Dunkerquois de l'importance de la nature

dans la ville. Si nous n'avons pas tondu la pelouse dès le mois de mars, c'est dans un souci de biodiversité. » Aux entrées de Dunkerque, les gazons fleuris et les haies champêtres ont désormais droit de cité. Les plantes sauvages réapparaissent au pied des arbres. À Petite-Synthe, les plaines de jeu situées à Dessinguez et au Lapin Blanc offrent de nouveaux espaces naturels où le fleurissement alternatif apporte une grande diversité végétale et animale.

## Du paillage pour limiter l'arrosage

Au service des espaces verts, les pratiques plus respectueuses de l'environnement ne sont pas nouvelles. Avec 8 000 m<sup>2</sup> de surface fleurie à entretenir - un chiffre en constante augmentation -, les équipes se sont rapidement tournées vers ce nouveau mode de gestion, d'abord pour des raisons économiques mais aussi environnementales. « Depuis plusieurs années, nous contrôlons l'apport en eau dans les massifs par la mise en place

d'un arrosage automatique. Nous récupérons également l'eau pluviale pour l'arrosage des plantes en serre », confirme Julien Marien. Dans les massifs arbustifs du centre-ville, finis les pesticides et les engrais chimiques. « L'usage des désherbants et des fertilisants est réduit au profit de l'utilisation de copeaux de bois vert issus de l'élagage d'arbres feuillus et de compost de déchets verts. Actuellement, nous réalisons également des essais de paillage pour les plantes annuelles, ceci afin de limiter l'utilisation de l'eau dans

## Questions à Marcel Lefevre, adjoint chargé de l'écologie urbaine

*Le fleurissement est un élément important du cadre de vie des Dunkerquois. Quelles sont les ambitions de la Ville en la matière ?*



Dunkerque porte une grande attention à ses espaces verts, et notamment à ses massifs fleuris, ce qui lui a permis d'obtenir en 2006 une deuxième fleur au concours régional des « Villes et villages fleuris ». Aujourd'hui, pour poursuivre dans cette voie et tenter de décrocher une troisième fleur, un comité de fleurissement animé par Véronique Mauffet, conseillère municipale déléguée au tourisme et à l'embellissement de la ville, vient d'être créé. Regroupant l'Office de tourisme, des commerçants, des délégués communaux et des habitants, il vise à mobiliser les Dunkerquois autour de la question de l'amélioration du cadre de vie. Cela passe notamment par la valorisation du concours des maisons et balcons fleuris.

*Au-delà de l'embellissement du cadre de vie, la Ville entame une réflexion sur la préservation de la biodiversité...*

Effectivement. Un travail est mené en ce sens depuis 2008 au sein de la maison de quartier Soubise. En collaboration avec l'association Entreliaanes et les habitants, la Ville réfléchit actuellement à la création d'un sentier écologique le long des canaux. Ce projet exige que les espaces traversés soient reconnus et préservés comme des espaces de nature. Des repérages ont permis d'identifier ces zones afin de créer les conditions de préservation des oiseaux et insectes du secteur, très fragilisés par notre mode de vie. Le passage en prairie de certains quais enherbés a été une initiative de la Ville particulièrement appréciée en 2008. Pourquoi ne pas généraliser ce mode de gestion, en favorisant ainsi les plantes locales, en offrant aussi plus d'exubérance à ces espaces et plus de ressources aux insectes qui pourraient les fréquenter ? Tels sont les axes de réflexion initiés dans le quartier Soubise et que j'aimerais voir généraliser à l'ensemble du territoire.



les massifs et diminuer le désherbage manuel. » Des tests avec des paillettes de chanvre, des cosses de cacao et de la paille de froment sont menés dans les parterres.

### Des plantes plus résistantes et mieux adaptées

L'emploi du désherbage thermique est également généralisé. Employée par les jardiniers municipaux pour l'entretien des allées des parcs et testée sur les trottoirs, cette technique permet la disparition des plantes indésirables en quelques jours. D'autres procédés sont également à l'étude pour le désherbage de grandes surfaces, comme l'utilisation de l'eau chaude ou de la vapeur dont l'effet peut être renforcé par de la mousse de coco.

Côté flore, plus question non plus de planter n'importe quoi n'importe où. La replantation des espaces verts s'effectue avec des espèces adaptées aux conditions écologiques du littoral. Ainsi, des végétaux de bord de mer ont été mis en terre au Méridien, alors qu'à Rosendaël le choix s'est porté sur des espèces champêtres pour constituer des haies bocagères dans la zone maraîchère. Les arbustes bas sont privilégiés autour des résidences dont les rez-de-chaussée manquent de lumière, et des parterres de plantes couvre-sol se substituent progressivement aux surfaces engazonnées contraignantes en termes d'entretien. Dans les serres municipales, on cultive par ailleurs des plantes annuelles et bisannuelles comme les gazanias, les verveines ou

les œillets d'Inde qui offrent de bonnes capacités de résistance à la sécheresse. « La production en serre limite l'emploi des pesticides », ajoute Martine Vermeulen, la responsable. « Le suivi des plantes est assuré au plus près de leurs besoins. » Les jardiniers favorisent également l'utilisation des bulbes à naturaliser qui, une fois plantés, ne nécessitent aucun entretien particulier. Crocus, perce-neige, narcisses et jonquilles constituent désormais des valeurs sûres dont le rendu visuel est assuré. Petit à petit, la nature reprend donc ses droits dans la ville. Il incombe désormais aux jardiniers amateurs de suivre l'exemple pour permettre à notre cité de fleurir autrement. ♦

## Économie

# Tous mobilisés contre le chômage !

L'ANPE et les Assédic sont réunies depuis janvier en une seule structure appelée Pôle Emploi. Sa mission est d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche, de mobiliser les moyens nécessaires pour faciliter leur retour à l'emploi, d'assurer le versement d'une allocation s'ils ont des droits à l'assurance chômage, de conseiller les entreprises dans leurs recrutements et de recouvrer les contributions des entreprises et des salariés. La réorganisation de ce service public va de pair avec une simplification des procédures. Ainsi, les deux entretiens réalisés auparavant, l'un par les Assédic (inscription comme demandeur d'emploi) et l'autre par l'ANPE (programme personnalisé d'accès à l'emploi), ont lieu désormais le même jour au même endroit. De même, un numéro de téléphone unique est disponible pour toute information sur la recherche d'emploi et l'indemnisation (39 49) et un portail Internet unique (pole-emploi.fr) est offert pour tous les services à distance : consultation et dépôt des offres et des CV, actualisation de la situation mensuelle du demandeur d'emploi... Cette offre de services s'étendra encore à partir d'octobre avec la mise en place progressive d'un entretien unique pour l'inscription, l'indemnisation et l'accompagnement vers l'emploi. Il est également prévu qu'un conseiller suive personnellement chaque demandeur d'emploi dans ses démarches, tandis que les sites d'accueil proposeront l'en-

semble des services. Présent sur l'agglomération à Dunkerque (rue des Bazennes et rue Vauban), à Coudekerque-Branche (2 route de Bergues), à Grande-Synthe et à Gravelines, Pôle Emploi doit faire face depuis janvier à une augmentation sensible du nombre de demandeurs d'emploi concomitante à une

me a vu ses offres d'emploi baisser de 17,6 %, ce qui est beaucoup moins que la moyenne régionale qui a dépassé les 32 %. Il est également à noter que près d'un quart des offres d'emploi le sont en intérim. Pour faire face à ses missions, Pôle Emploi peut s'appuyer sur un vrai partenariat avec la Com-



réduction des offres. En Flandre maritime, le nombre de demandeurs d'emploi s'élevait à 12 180 au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 11,6 % en un an. Si l'agglomération dunkerquoise compte moins de demandeurs d'emploi de longue durée que le reste de la région Nord-Pas-de-Calais, elle est davantage touchée par le chômage des jeunes. En janvier février, la Flandre mariti-

munauté urbaine et la Ville, que ce soit à travers l'association Entreprendre ensemble ou les antennes de la Maison de l'emploi (1) qui accueillent les demandeurs d'emploi et les chefs d'entreprise sur l'ensemble des quartiers dunkerquois. ♦

(1) Les coordonnées des antennes de la Maison de l'emploi sont disponibles au 03 28 22 64 90 ou 26.

## Infos mairie

### Seniors

#### Voyages, colis et passeport

Le Centre communal d'action sociale propose des voyages aux seniors âgés de plus de 60 ans. Ils se dérouleront le mercredi 20 mai au Touquet, le mardi 26 mai sur un car-ferry de la compagnie Seafrance, le mercredi 3 juin dans le pays minier et le mercredi 10 juin au parc Plopsaland à La Panne. Par ailleurs, les personnes qui ne peuvent pas participer à un voyage ont la possibilité d'opter pour le passeport seniors valable du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 31 mai 2010 (distribution lors des inscriptions) ou pour le colis si elles sont âgées de plus de

65 ans (distribution les 4 et 5 juin). Pour toutes ces prestations, les inscriptions seront enregistrées aux dates suivantes : **Maison d'animations seniors de Rosendaël**, 1 bis rue Paul Doumer : du mardi 14 au vendredi 17 avril de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h.

**Maison d'animations seniors de Malo**, 54 rue du Général Hoche : du lundi 20 au vendredi 24 avril de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h.

**Maison de quartier du Progrès à Dessinguez** : lundi 27 avril de 14 h à 17 h.

**Salle de la Concorde à Petite-Synthe** : du mardi 28 au jeudi 30 avril de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h.

**Maison d'animations seniors de Dunkerque-Sud**, 22 rue de l'Abbé Choquet : du lundi 4 au jeudi 7 mai de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h.

**Maison d'animations seniors de Dunkerque-Centre**, 44 rue du Maréchal French : du lundi 11 au vendredi 15 mai de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h.

Les voyages et les passeports seront gratuits pour les personnes non imposables (se munir de l'avis de non-imposition 2007) et coûteront 9 € pour les autres. Se munir également à l'inscription d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Tél. 03 28 58 87 10.

### Culture

#### Horaires des musées

Le LAAC est ouvert tous les jours sauf le lundi de 10 h à 12 h 15 et de 14 h à 18 h 30. Une nocturne est proposée le troisième jeudi du mois jusqu'à 20 h 30. Le musée des Beaux-Arts accueille le public place du Général de Gaulle tous les jours sauf le mardi de 10 h à 12 h 15 et de 14 h à 18 h. Attention, les deux musées seront fermés le vendredi 1<sup>er</sup> mai. Tarif : 4,50 €, 3 € (dès la 2<sup>e</sup> personne), 1,50 € (18-25 ans) et gratuité pour les moins de 18 ans. Entrée gratuite pour tous le premier dimanche de chaque mois.

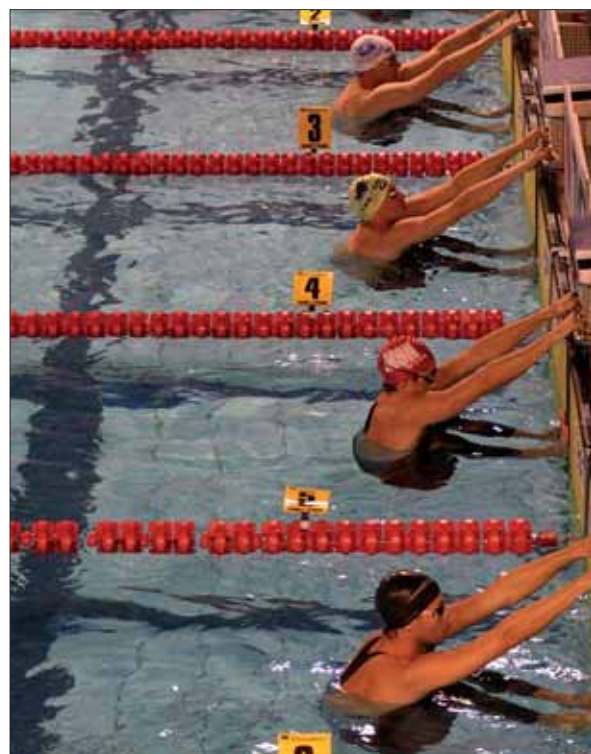
## 10 Ensemble, fleurissons la ville

Fleurir la ville, c'est l'affaire de tous. Chaque année, la municipalité organise ainsi un concours de maisons et de balcons fleuris visant à récompenser les efforts de fleurissement des Dunkerquois. Ces efforts contribuent à la

fois à la promotion touristique et à l'image particulièrement accueillante de la ville et de sa région. Réparti en sept catégories distinctes (maisons avec jardin très visible de la rue, maisons avec jardin très visible de la rue, maisons avec

balcon ou terrasse, fleurissement des fenêtres et des murs, collectifs (maisons de retraite, écoles, copropriétés, etc.), hôtels, restaurants et cafés avec ou sans jardin, prix spécial quartier), ce concours

est basé sur la qualité de la décoration florale et sur l'aménagement paysager. Les inscriptions seront prises du lundi 27 avril au vendredi 29 mai dans les mairies de quartier. Renseignements au 03 28 59 1234.



## Équipement municipal

# La piscine Paul Asseman transformée en complexe aquatique

Ouverte depuis près de quarante ans, la piscine Paul Asseman méritait bien un lifting. Mise aux normes, amélioration des conditions d'hygiène, construction de nouveaux bassins ainsi que d'équipements de bien-être et de loisirs, le futur projet de la municipalité prévoit de faire évoluer l'existant vers un complexe aquatique polyvalent, répondant à la fois aux attentes des sportifs et du grand public. Projection.

Mise en service le 1<sup>er</sup> mars 1971, la vénérable piscine Paul Asseman apparaît aujourd'hui bien fatiguée, usée par près de quarante années d'utilisation intensive tant par le grand public et les scolaires que par les nageurs nationaux et internationaux. Si la structure du bassin, matrice de bien des exploits sportifs, reste aujourd'hui intacte, son environnement a pris un sérieux coup de vieux. L'opération

envisagée par la Ville, promue par Michel Delebarre dans son programme municipal, consisterait donc à transformer la piscine actuelle en un véritable complexe aquatique répondant à la fois aux attentes du grand public et à celles des sportifs de haut niveau. Le projet de complexe aquatique s'inscrit par ailleurs dans une triple démarche de qualité : maintenir les bassins ouverts durant la totalité des travaux, réduire les coûts de fonctionnement et promouvoir le principe de développement durable par la cogénération du réseau de chaleur notamment et un traitement de l'eau à l'ozone.

Enjeu supplémentaire à l'opération, les Jeux olympiques de 2012 à Londres constituent une opportunité à ne pas manquer : qu'il s'agisse de stages préparatoires aux joutes olympiques ou de lieu d'entraînement à la

veille des épreuves, le futur équipement se propose d'accueillir dans un complexe moderne et adapté les fédérations nationales qui le souhaiteraient.

### Un projet, deux opérations

Pour atteindre ces objectifs, la municipalité envisage deux opérations distinctes, concomitantes et coordonnées. Le but de la première opération est de remplir les conditions d'accueil pour recevoir les délégations de nageurs se préparant aux Jeux olympiques de Londres 2012. Ces travaux consistent à réaliser un édifice supplémentaire de 12 m x 27 m sur trois niveaux (sous-sol, R + 1) pour abriter les espaces de remise en forme, de bien-être (hammam, jacuzzi, sauna, salle de musculation), le bureau antidopage, les locaux des maîtres nageurs et les rangements

de matériel. Il s'agit également d'agrandir le petit bassin existant de 18 m x 15 m pour le porter à 25 m x 21 m sur 2 m de profondeur avec fond mobile. En cohérence avec le programme de transformation future de la piscine en espace de loisirs, ces premiers investissements sont évalués à 5,7 millions d'euros TTC, dont 4,25 millions d'euros de travaux. D'une durée de dix-huit mois (dont six d'étude), ce chantier initial devrait être achevé pour la fin d'année 2010.

### Un espace ludique

La deuxième opération, qui sera menée en parallèle à la première, consiste à transformer la piscine en un centre nautique sportif et de loisirs susceptible d'accueillir compétitions internationales, nationales et galas de natation synchronisée. Il offrira aussi de

meilleures conditions aux établissements scolaires et aux clubs de natation. Enfin, il proposera aux habitants de nouveaux espaces de loisirs, de détente, de bien-être, ainsi que des équipements ludiques.

Le programme de cette seconde opération se décompose en trois phases afin de maintenir les plans d'eau ouverts dans de bonnes conditions d'hygiène pendant la durée des travaux. La première étape consiste à réaliser un édifice sur l'emplacement situé entre les vestiaires existants et la patinoire, comprenant le hall d'entrée, les vestiaires, les douches et les locaux de gestion. La deuxième étape comprend la démolition des vestiaires-douches actuels et la construction d'un bassin supplémentaire de 50 m x 25 m sur 2 m de profondeur, doté de murs mobiles et de gradins d'une capacité de 2000 places assis

(dont un millier fixes au maximum). La troisième et dernière étape vise à transformer le bassin existant de 50 m x 21 m en plan d'eau de loisirs équipé de jeux qui restent à définir.

Le montage proposé pour cette seconde opération est un contrat de partenariat pour son financement et sa réalisation. L'exploitation, en particulier des espaces de loisirs, reste à ce jour en débat et sera abordée dans le cadre des études à venir portant sur la faisabilité et la viabilité économique du projet. Cette seconde opération nécessitera quinze mois de procédure (pour l'étude préalable à la désignation d'une équipe pour la réalisation de l'équipement) puis trente mois de chantier. Au final, l'ensemble du futur complexe offrira au public dunkerquois un équipement à la fois riche, polyvalent et durable. ◆

## Conseil municipal

## Un programme d'investissements ambitieux

Présidée par Michel Delebarre, la réunion du conseil municipal du 9 mars a été riche en délibérations synonymes d'investissements importants, en particulier dans les domaines de l'habitat mais aussi de la culture, de l'éducation et du sport. Ainsi, en Basse Ville, suite à l'intervention de Wulfran Despicht, adjoint au maire, les élus ont acté la démolition de l'immeuble Bâtiment 5 (80 appartements) qui s'étire le long du canal exutoire. Il sera remplacé par cinq petits plots qui permettront à la fois d'offrir des logements de qualité à loyer maîtrisé tout en contribuant à ouvrir le quartier sur la ville. Le même principe de démolition-reconstruction sera appliqué à quelques dizaines de mètres de là au HBM Charles Valentin, doyenne des HLM dunkerquoises. Il est à noter que ce ne sera pas une démolition intégrale puisque les trois façades de cet immeuble caractéristiques des années 1930 seront conservées. Les 50 logements existants laisseront place à 40 appartements plus grands et plus confortables. Deux immeubles d'habitation de la rue du Repos à Petite-Synthe sont également concernés par cette procédure. L'un des deux est quasiment vide d'occupants, une partie d'entre eux ayant rejoint un lotissement de maisons aménagées dans le secteur Dessinguez. Ici également, on



Le Bâtiment 5 (à gauche) laissera place à cinq petits ensembles de logements, tandis que le HBM Charles Valentin (au centre) sera entièrement restructuré tout en conservant ses façades historiques.

reconstruira des logements locatifs assurant à la fois une mixité sociale et générationnelle. Wulfran Despicht, adjoint au maire, a précisé que l'ensemble des locataires concernés par ces opérations bénéficiera d'un suivi individuel. « Nous respectons les souhaits des locataires pour un relogement dans le neuf ou dans l'ancien, en individuel ou en collectif, dans leur

quartier ou ailleurs dans la ville. Les frais de déménagement et de transfert de certains abonnements (EDF, eau...) seront pris en charge par le bailleur, en l'occurrence Partenord Habitat. » Une première réunion de concertation sera organisée avec les habitants de la Basse Ville dans les prochaines semaines. Les sportifs ne demeureront pas en reste

avec la restructuration de la piscine Paul Asseman comprenant la réalisation d'espaces de remise en forme et de bien-être et la modification du petit bassin existant (voir article pages 12-13), le coup d'envoi des travaux de restructuration de la salle Paul Machy à Rosendaël, la construction d'un nouveau bâtiment incluant une tribune, des vestiaires, un club-house, une salle multi-activité et une salle de musculation sur la zone sportive de la Licorne à Malo-les-Bains, la réfection de l'étanchéité de la toiture de la salle Marc Burnod et la construction d'un local des archers au Fort de Petite-Synthe. Les élus ont également décidé de lancer un concours d'architecte pour la restructuration complète du théâtre et de réaliser des travaux d'extension aux bâtiments des 4-Écluses. Ils ont approuvé le réaménagement d'une partie de l'école des Vieux Remparts afin d'y transférer le relais d'assistantes maternelles, les bureaux de la PMI et la médecine scolaire actuellement situés rue Saint-Gilles, ainsi que d'importants travaux sur la façade de l'école de la Porte d'Eau. Deux autres propriétés communales, proches géographiquement l'une de l'autre, bénéficieront d'un ravalement de façades de genre différent : il s'agit de l'église Saint-Martin et des Bains dunkerquois pour lesquels la Fondation du patrimoine subventionnera la moitié du montant des travaux. ♦

avec la restructuration de la piscine Paul Asseman comprenant la réalisation d'espaces de remise en forme et de bien-être et la modification du petit bassin existant (voir article pages 12-13), le coup d'envoi des travaux de restructuration de la salle Paul Machy à Rosendaël, la construction d'un nouveau bâtiment incluant une tribune, des vestiaires, un club-house, une salle multi-activité et une salle de musculation sur la zone sportive de la Licorne à Malo-les-Bains, la réfection de l'étanchéité de la toiture de la salle Marc Burnod et la construction d'un local des archers au Fort de Petite-Synthe. Les élus ont également décidé de lancer un concours d'architecte pour la restructuration complète du théâtre et de réaliser des travaux d'extension aux bâtiments des 4-Écluses. Ils ont approuvé le réaménagement d'une partie de l'école des Vieux Remparts afin d'y transférer le relais d'assistantes maternelles, les bureaux de la PMI et la médecine scolaire actuellement situés rue Saint-Gilles, ainsi que d'importants travaux sur la façade de l'école de la Porte d'Eau. Deux autres propriétés communales, proches géographiquement l'une de l'autre, bénéficieront d'un ravalement de façades de genre différent : il s'agit de l'église Saint-Martin et des Bains dunkerquois pour lesquels la Fondation du patrimoine subventionnera la moitié du montant des travaux. ♦



## Seniors

## L'unité de vie Alzheimer prend forme à Malo

Le chantier de construction de la petite unité de vie Alzheimer sera achevé d'ici la fin de l'année dans le quartier du Méridien à Malo-les-Bains. Ce projet, conçu par le CCAS en partenariat avec le réseau gériatrique, associe une structure d'hébergement Alzheimer de 24 chambres en rez-de-chaussée et 20 logements locatifs (7 T2, 10 T3 et 3 T4) en étage dont 2 seront réservés aux conjoints des malades. Cette unité de vie sera ouverte aux malades qui ne peuvent plus rester chez eux ou dont l'aidant

n'est plus en capacité d'assurer leur suivi. Elle sécurisera les patients avec un encadrement permanent de quinze personnes (infirmières, auxiliaires de vie, aides-soignantes...), leur proposera un programme d'animations à visée thérapeutique et impliquera largement les familles dans son fonctionnement. Située au cœur de la ville, cette structure, construite par le Cottage Social des Flandres mais gérée par le CCAS, placera ses résidents dans un environnement favorable au maintien du lien social. ♦

## En bref

## ⇒ Environnement

- Signature d'une charte régionale pour l'achat public responsable, directement liée à la politique de développement menée par la Ville.
- Signature de la convention des maires sur l'émission des gaz à effet de serre afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de plus de 20 % à l'horizon 2020.

- Pose de panneaux photovoltaïques dans les écoles de la Mer et Andersen dans le cadre du programme d'économies d'énergie.

## ⇒ Patrimoine communal

- Rénovation des couvertures en zinc et des chéneaux des écoles Andersen, Félix-Cocquelle, Lamartine et de la Mer, sans oublier les logements de l'école Brossolette.
- Réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses des écoles de la Meunerie et Lucien-Maillart, ainsi que des salles de sport des

Glacis et Louis Dumez.

- Remplacement des menuiseries (bois, PVC ou métalliques) à l'hôtel de ville, à la mairie de Malo, dans les écoles Paul-Meurisse, Hector-Malot et Andersen, à la maison de quartier des Glacis et à la salle des sports de l'Europe.

## ⇒ Jeunesse

- Reconstitution du dispositif estival Pajecot grâce auquel une équipe d'animateurs-médiateurs assure l'accueil et l'orientation de jeunes désorganisés vers des structures de loisirs adaptées.

- Programmation du 11<sup>e</sup> festival A'Tout Jeunes du 24 octobre au 1<sup>er</sup> novembre.
- Reconstitution du dispositif d'aide aux départs autonomes qui vise à contribuer financièrement au départ en vacances de 16-25 ans en difficulté.
- Poursuite de la coopération transfrontalière

avec les villes belges de La Panne, Coxyde et Furnes en termes d'organisation de manifestations et d'échanges.

- Organisation de colonies de vacances à l'attention des 8-17 ans en relation avec la Caisse d'allocations familiales et le CCAS.
- Organisation de déplacements à des événements sportifs et musicaux dans le cadre de l'opération Bus'Anim.

## ⇒ Dénominations de voiries

- Les 21 nouvelles voies du quartier du Grand Large sont dénommées : boulevard Nelson Mandela, place du Capitaine Dreyfus, rue Ferdinand Buisson, rue Léon Jouhaux, rue de l'Opération Dynamo, rue André Malraux, rue Le Montsoreau (pétrolier de 1968), rue Le Bourrasque (torpilleur de 1925), place de l'Ajustage, rue de l'Écubier, rue Léon Bourgeois, rue Le Valparaiso, rue de l'Atlantic Cartier (porte-conteneurs de

1985), passage de l'Amiral Ramsay, passage de l'Amiral Baxter, rue de l'Aiglon (navire polytherme de 1968), rue Le Zanzibar (cargo de 1971), rue des Cap-Horniers, rue des Little Ships, rue de la Timonerie et rue du Cabestan. Par ailleurs, le gymnase en construction portera le nom de gymnase du Grand Large.

- Aux Glacis, le nom d'Henri Loorius est désormais associé à celui de l'avenue de la Libération et la maison relais de l'Île Jeanty porte le nom de maison Henri Loorius.
- À Dunkerque-Sud, l'impasse desservant la maison relais Henri Loorius située près du quai de Mardyck est dénommée impasse des Ateliers Ziegler.
- À Petite-Synthe, le rond-point créé à proximité de l'entrée du Fort s'appelle rond-point du Fort de Petite-Synthe.

## Jeunesse

## Des colonies de vacances à petits prix

Depuis 2005, la municipalité propose des séjours de vacances ouverts à toutes les familles dunkerquoises. Organisées en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales, ces colonies respectent le principe de mixité sociale. En 2009, la Ville propose ainsi 12 séjours « clés en main » pour 170 jeunes. Des colonies de vacances sur le thème de l'équitation, du cirque et de la découverte du milieu montagnard seront ainsi proposées aux enfants de 8 à 11 ans. Les 12-14 ans pourront quant à eux opter pour des séjours sur le thème de l'aventure, de l'équitation, des activités nautiques et des activités mécaniques. Enfin, des séjours au Portugal et en Grèce sont organisés en juillet et en août pour les 15-17 ans. Les inscriptions



auront lieu le samedi 18 avril de 10 h à 18 h à la mairie de Dunkerque, place Charles Valentin. Renseignements au 03 28 26 29 60 ou sur le site [www.ville-dunkerque.fr](http://www.ville-dunkerque.fr). ♦